

# #684

## SYNTHÈSE DE PRESSE

3 MAI • 16 MAI 2024



### SOMMAIRE

<b>Mouvement Hlm – L'Union sociale pour l'habitat</b>	<b>2</b>
Réactions au projet de loi Logement abordable	2
Marianne Louis sur la baisse de la construction	2
EN BREF	2
<b>Politique du logement et de la ville</b>	<b>3</b>
Le ministère défend le projet de loi Logement abordable	3
715 millions d'euros à déboursier par les bailleurs sociaux pour le LLI	3
Guillaume Kasbarian pour renforcer les expulsions de familles de mineurs délinquants	3
Rapport transpartisan de la commission Logement du Sénat	3
Une tribune pour dénoncer l'abandon de la loi SRU	3
5 priorités fixées aux EPA pour participer au choc d'offre	4
Une PPL pour supprimer la RLS	4
EN BREF	4
<b>Marché de l'immobilier, conjoncture et chiffres clés</b>	<b>4</b>
Une offre de logement réduite de 60 % en 5 ans	4
Alerte de la FPI face à l'effondrement de la construction et ses conséquences	4
<b>Acteurs du logement et partenaires</b>	<b>5</b>
Entretien avec Yves Leterme, ancien Premier ministre belge, sur la lutte contre le sans-abrisme	5
L'alerte de la Fondation Abbé-Pierre	5
Pascal Brice (FAS) appelle à se concentrer sur les sans-abris	5
<b>Architecture, urbanisme et développement durable</b>	<b>5</b>
EN BREF	5
<b>Vie des régions, actualité des organismes et des collectivités locales</b>	<b>6</b>
Alerte des acteurs du Mouvement Hlm sur la baisse de la construction	6
L'alerte de l'USH Haute-Savoie	6
Adoption du SRHH francilien	6
Le manque de logements préjudiciable aux Territoires d'industrie	6
EN BREF	6

## Mouvement Hlm – L'Union sociale pour l'habitat

### Réactions au projet de loi Logement abordable

A la suite de la présentation par le Ministre du logement du projet de loi, les réactions des acteurs du secteur ont été nombreuses. Dans un communiqué commun, la Fédération des acteurs de la solidarité, la Fondation Abbé-Pierre et l'Union sociale pour l'habitat ont réagi en estimant qu'il s'agissait d'une « *profonde erreur* », « *un mauvais signal. L'affaiblissement de la loi SRU, couplée au ralentissement de la production de logements sociaux, aggravera la crise. C'est aussi un signal particulièrement malvenu dans un pays menacé de fragmentation sociale* ». La présidente de l'Union sociale pour l'habitat, Emmanuelle Cosse décrit un « *texte de loi technique sans grande vision et sans ampleur, et qui d'ailleurs n'aborde que très peu la production de logements et les moyens d'inverser la tendance.* » Elle regrette que « *plutôt que de produire du logement social, le Gouvernement préfère réduire le parc Hlm et déloger les locataires les moins précaires* ». Et de rappeler au passage que « *l'article L.441-9 du Code de la construction et de l'habitation impose déjà une enquête annuelle sur les revenus* ». Les principales associations de locataires Hlm dénoncent quant à elles « *un projet de loi qui fait la chasse aux pauvres* ». La sénatrice Dominique Estrosi Sassone, présidente de la mission d'information sur la crise du logement par la commission des affaires économiques, déclare que « *le Gouvernement porte une responsabilité évidente dans cette crise depuis 2017, et encore plus depuis 2022. Le péché originel réside dans la baisse des APL, ce qui a conduit à imposer aux bailleurs sociaux la réduction du loyer de solidarité, diminuant ainsi leur capacité d'autofinancement et leurs fonds propres.* » Manuel Domergue, directeur des études de la Fondation Abbé-Pierre interroge également « *Cela aboutirait en quelques années à finir de faire disparaître le parc Hlm à très bas loyer (autour de 5 euros par mètre carré), qui est pourtant le seul encore accessible aux ménages pauvres. Comment faire accéder au logement des personnes sans domicile dans ces conditions, dans le contexte de baisse des APL ?* ». Pierre Madec, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime « *On reste très loin du choc de l'offre annoncé. Le secteur traverse une crise grave et l'accès des Français au logement est largement entravé, donc ce qu'il faudrait, au moins ponctuellement, c'est un soutien financier fort de la part de l'État pour sortir de la crise.* » Il note pourtant « *un désengagement de l'État qui a ponctionné pendant des années les bailleurs sociaux et les autoriserait maintenant à se rattraper sur les loyers de leurs locataires* ».

Et la présidente de l'Union sociale pour l'habitat, Emmanuelle Cosse de conclure : « *Il y a le feu et on propose une goutte d'eau. Face à une très grave crise du logement, on a une petite loi. On focalise aujourd'hui l'attention sur des locataires qui vont gagner un petit peu plus de revenus car simplement le travail paie un peu plus, plutôt que de dire qu'il faut construire beaucoup plus de logements.* » (Libération, 03/05/24 ; RMC Story, 03/05/24 ; BFM Business, 03/05/24 ; mediapart.fr, 03/05/24 ; La Croix, 03/05/24 ; RMC Info Talk Sport, 02/05/24 ; RMC Story, 02/05/24 ; lesechos.fr, 03/05/24 ; mediapart.fr, 03/05/24 ; AFP, 03/05/24 ; France Info, 03/05/24 ; Le Parisien, 03/05/24 ; NewsTank Cities, 03/05/24 ; L'Humanité, 06/05/24 ; TF1, 04/05/24 ; France Info, 03/05/24 ; NewsTank Cities, 03/05/24)

### Marianne Louis sur la baisse de la construction

La crise du logement en France se caractérise par une baisse des constructions neuves comme des transactions, une hausse du nombre de mal-logés et de multiples défis encore à relever selon la Fondation Abbé Pierre et le Sénat. Des mesures urgentes s'imposent pour une refonte globale du secteur. En décembre dernier, Marianne Louis, directrice générale de l'Union sociale pour l'habitat, était auditionnée par le Sénat. « *Ce que nous constatons c'est une crise très particulière, omni segments. C'est-à-dire qu'on a une crise qui touche l'accession dans le neuf, l'accession dans l'ancien, la production, mais aussi la production pour les particuliers comme pour les investisseurs professionnels que sont notamment les organismes Hlm, qui ont vu leur programmation fortement baisser. Cette crise que connaît le logement social ne peut pas se résoudre seule.* » (Public Sénat, 02/05/24)

### EN BREF

**Emmanuelle Cosse réfute l'affirmation d'un rapport de l'Institut Montaigne selon lequel « le logement social, initialement créé pour permettre aux classes populaires et moyennes de se loger plus décemment, ne répond désormais plus à sa promesse républicaine. » « C'est faux, la classe moyenne habite dans le logement social. » (Le Monde, 05-06/05/24)**

**À l'occasion du dernier Congrès Hlm, le Gouvernement a annoncé la création d'un fonds doté de 1,2 milliard d'euros sur la période 2024-2026 pour la production de logements et la rénovation thermique du parc social. 400 millions seront dévolus à la rénovation en 2024 a indiqué l'USH, qui précise que pour y être éligibles, les organismes candidats devront avoir défini au préalable un « plan stratégique patrimonial décarbonation simplifié ». (Maires de France, 05/24)**

## Politique du logement et de la ville

### Le ministère défend le projet de loi Logement abordable

Guillaume Kasbarian, ministre en charge du Logement, a défendu l'intégration du LLI au décompte SRU : « *Il n'y a aucune opposition des offres entre elles. Intégrer le logement intermédiaire permettra de faire trois choses : offrir des logements aux classes moyennes, apporter de la mixité sociale, garantir l'équilibre économique de certaines opérations, ce qui aura aussi pour effet d'accélérer la production de logements sociaux.* » Il a précisé également souhaiter « *que les parlementaires apportent des propositions pour les élus locaux, les bailleurs sociaux, les constructeurs et les Français. Nous avons déjà commencé à co-construire et à préparer l'atterrissage du texte au Sénat et nous sommes très ouverts aux propositions.* » (NewsTank Cities, 03/05/24 ; AEF Info, 03/05/24 ; NewsTank Cities, 06/05/24)

### 715 millions d'euros à déboursier par les bailleurs sociaux pour le LLI

L'étude d'impact associée au projet de loi Logement abordable estime « *entre 2 et 4,5 milliards d'euros* » par an le besoin de capitaux pour financer la construction de 10 000 logements intermédiaires. Les bailleurs sociaux, qui en totalisent déjà près de 140 000, sont incités par le Gouvernement à doubler leur part maximale de LLI construits ou gérés. « *Un accroissement de 50 % de cette production, soit 3 250 logements de plus par an sur la base d'un coût moyen observé de 220 000 euros par logement représenterait un investissement supplémentaire de l'ordre de 715 millions d'euros par an dans le secteur immobilier* », évalue l'étude d'impact. Elle estime également à 656 sur 1 161 le nombre de communes déficitaires qui pourraient, grâce à l'intégration du LLI dans leur décompte SRU, atteindre leurs objectifs triennaux de rattrapage. (AEF Info, 02/05/24 ; AEF Info, 03/05/24)

### Guillaume Kasbarian pour renforcer les expulsions de familles de mineurs délinquants

Le ministre en charge du Logement Guillaume Kasbarian s'est dit « *ouvert* » à renforcer les conditions en vertu desquelles les familles de mineurs délinquants pourraient être expulsées de leur logement social. « *Comme on ouvre le débat de regarder qui est dans le parc social, en termes de revenus, en termes de patrimoine, la question peut être posée. La question peut être posée de se dire : évaluons aussi les incivilités, les délits et les crimes. Aujourd'hui en réalité il y a déjà des dispositions qui existent parce que ce n'est pas quelque chose de nouveau. Est-ce qu'il faut les renforcer dans le projet de loi ? Moi j'y suis ouvert et je pense qu'on peut faire mieux sur le sujet.* » (AFP, 05/05/24 ; AEF Info, 06/05/24 ; LCP Assemblée nationale, 07/05/24)

### Rapport transpartisan de la commission Logement du Sénat

La commission des affaires économiques du Sénat a remis son rapport transpartisan sur le logement. Il préconise des mesures d'urgence pour redonner de l'oxygène au marché locatif, à commencer par repousser à 2028 l'interdiction à la location des logements classés G et « *réglementer sévèrement les meublés de tourisme partout où ces locations provoquent un effet d'éviction sur l'habitat permanent et sont devenues un véritable produit financier* ». Autres préconisations : revenir sur le recentrage du PTZ et débloquer un financement exceptionnel en fonds propres des bailleurs pour l'acquisition de programmes neufs. « *Cela pourrait s'effectuer soit via des titres participatifs ou des démembrements de propriété du type Tonus proposés par la Banque des Territoires, soit via un crédit de RLS ou une dotation au Fonds national des aides à la pierre (Fnap).* » Quoi qu'il en soit, les sénatrices plaident pour un « *soutien de la nation aux bailleurs sociaux et la réaffirmation du modèle du logement social après les coups de canif qu'ont été la RLS, la baisse des APL et le retrait de l'État du financement du Fnap* ». (Batiactu, 03/05/24)

### Une tribune pour dénoncer l'abandon de la loi SRU

Un collectif de 132 universitaires spécialistes du logement cosigne une tribune intitulée « *Le gouvernement approfondit la crise du logement* ». Ils pointent l'absence de considération et de suite accordés par le gouvernement aux conclusions du CNR Logement et le fait d'avoir remplacé Olivier Klein par Guillaume Kasbarian au poste de ministre du Logement. Ils dénoncent également la réforme annoncée de la loi SRU : « *Le blanc-seing donné à ces élus délinquants, qui bénéficient d'une indulgence coupable de certains préfets, marque l'abandon de la principale mesure de l'arsenal législatif de la lutte contre la ségrégation résidentielle.* » Ils critiquent enfin la « *préférence communale* » à laquelle équivaut de confier aux maires le pouvoir d'attribuer les nouveaux logements sociaux. « *Dans un contexte d'explosion des files d'attente à l'entrée du parc Hlm (plus de 2,6 millions de personnes sont en attente d'un logement social en 2023), donner aux seuls maires la possibilité de choisir les*

locataires en limitera l'accès aux ménages déjà présents dans la commune et bloquera de façon corollaire les possibilités de mobilité de tous les autres. » (Le Monde, 08-09/05/24)

### 5 priorités fixées aux EPA pour participer au choc d'offre

Les établissements d'aménagement public (EPA) ont été priés par Guillaume Kasbarian de « *tout mettre en œuvre pour participer au choc d'offre* ». Le ministre en charge du Logement leur a fixé cinq priorités : augmenter la production de nouveaux logements en 2024 et accélérer la production de logements pour les 10 EPA retenus dans le cadre du programme Territoires engagés pour le logement ; poursuivre une production en lien avec le développement de l'emploi ; veiller à ne pas imposer des exigences inatteignables pour les promoteurs. Massifier le recours à la construction bois et aux matériaux biosourcés. Définir des engagements pour recourir davantage à la construction hors-site. (AEF Info, 15/05/24 ; NewsTank Cities, 16/05/24)

### Une PPL pour supprimer la RLS

La députée Josiane Corneloup a déposé une proposition de loi afin de supprimer la RLS. « *Avec l'augmentation du taux du Livret A qui s'est établi à 3 % en 2023, la hausse des coûts des matériaux de construction, l'explosion des prix du foncier et les normes environnementales de plus en plus exigeantes, la RLS freine considérablement les capacités d'investissement des bailleurs sociaux et nuit à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement en termes de production de logements sociaux.* » (NewsTank Cities, 14/05/24)

## EN BREF

**Guillaume Kasbarian rejette l'idée d'appliquer la préférence nationale dans l'attribution de logements sociaux, soulignant son inéquité et son inefficacité.** Il propose plutôt d'évaluer les revenus et le patrimoine des locataires pour une gestion optimale du parc. Il encourage par ailleurs la construction de logements intermédiaires pour favoriser la mixité sociale, sans modifier les objectifs de la loi SRU. (LCP Assemblée Nationale, 07/05/24 ; AEF Info, 07/05/24)

**L'association d'élus France Urbaine s'inquiète du fait que le projet de loi Logement abordable « de nature technique et sans vision, reste peu ambitieux en termes de mesures à prendre pour organiser un choc de l'offre réellement efficace.** Le gouvernement joue la méthode Coué dans ce projet de loi mais il n'y a aucun élément opérationnel. » (La Tribune, 15/05/24 ; AEF Info, 15/05/24)

## Marché de l'immobilier, conjoncture et chiffres clés

### Une offre de logement réduite de 60 % en 5 ans

La crise du logement s'aggrave avec la hausse des loyers, notamment pour les studios, qui affichent une augmentation de 4 % à l'échelle nationale et de 12 % sur la côte ouest. Cette situation est exacerbée par l'afflux de métropolitains et le manque de constructions neuves. Les mesures actuelles, y compris celles proposées par le ministre du Logement Guillaume Kasbarian, ne suffisent pas face à une offre réduite de 60 % en 5 ans. (BFM TV, 14/05/24)

### Alerte de la FPI face à l'effondrement de la construction et ses conséquences

La Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) fait part de chiffres de la construction « *historiquement bas sur tous les segments de logement* » au premier trimestre 2024, comparé à ceux de 2023. On retiendra des autorisations en recul de 12,8 %, des réservations en baisse de 15,4 % et des mises en vente qui ont plongé de 41,2 %. Pascal Boulanger, président de la FPI, sonne l'alerte : « *Quand la demande repartira, on aura un problème d'offre parce qu'on n'aura pas acheté de foncier, on n'aura pas déposé de permis de construire, et il nous manquera de la matière grise. Le Gouvernement est en train de tuer un métier.* » 300 000 emplois pourraient disparaître d'ici 2025, dont 150 000 dans le seul bâtiment. (AEF Info, 14/05/24 ; AFP, 14/05/24)

## Acteurs du logement et partenaires

### Entretien avec Yves Leterme, ancien Premier ministre belge, sur la lutte contre le sans-abrisme

Dans un entretien, Yves Leterme, ex-Premier ministre belge et président du comité directeur de la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme, constate des disparités dans les efforts effectivement engagés d'un pays à un autre. Il partage également son analyse de la concurrence entre la réponse à apporter à la crise du logement et la nécessité de lutter contre le sans-abrisme. « *Nous observons effectivement un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logement, et pas qu'en France. C'est une cause importante du sans-abrisme, mais pas la seule. Mais il ne faut pas oublier que certaines personnes sont sans-abri malgré une offre de logements abordables disponibles, car le sans-abrisme est aussi lié à des parcours personnels et financiers difficiles. Je pense par exemple aux étudiants qui terminent leurs études et ne trouvent pas encore d'emploi, aux sortants de prison ou d'autres institutions qui, dès lors qu'ils sortent d'un statut, sont dans une insécurité juridique et peuvent se retrouver à la rue. Nous vivons dans une société très sophistiquée, qui offre des solutions quand on est dans les clous mais pas quand on est en dehors. La croissance des problèmes d'addiction, le chômage, les violences intraconjugales sont également des causes du sans-abrisme sur lesquelles il faut agir.* » Interrogé sur les chances de parvenir à l'éradiquer, il répond : « *Dans toute l'Union européenne nous devons être en mesure, de façon structurelle, de résorber le sans-abrisme lié au manque d'offre d'hébergement dans les six à huit ans. Pour ce faire, l'UE doit jouer un rôle moteur pour les pays et les régions en retard, en développant des cofinancements. Je trouve important que des institutions comme la Dihal en France travaillent à l'appropriation concrète de la plateforme par les acteurs publics et privés, comme l'ont fait quelques autres pays. Je souhaite que cette plateforme, qui se réunit loin des gens à Bruxelles, apporte une vraie valeur ajoutée pour les acteurs, publics ou privés, de terrain.* » (AEF Info, 13/05/24)

### L'alerte de la Fondation Abbé-Pierre

La Fondation Abbé-Pierre appelle les pouvoirs publics à « *produire des logements en nombre suffisant et proposer des loyers abordables* ». Elle s'inquiète de voir augmenter l'indice de pression sur le logement, mais aussi de la dégradation du parc social et de la raréfaction des loyers très bas. « *Le seul truc qui décolle, c'est le logement intermédiaire, qui se fait à la place des logements sociaux. C'est grave, car les ménages qui attendent un logement social sont plutôt pauvres. On ne répond en rien aux demandes des gens qui sont dans leur voiture, dans des taudis, qui vivent avec trois enfants dans la même pièce.* » (Le Dauphiné libéré, 07/05/24)

### Pascal Brice (FAS) appelle à se concentrer sur les sans-abris

Alors que le ministre en charge du Logement, Guillaume Kasbarian, propose d'évaluer les incivilités et crimes dans les logements sociaux, Pascal Brice de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) souligne l'urgence à fournir plutôt des logements aux 2,5 millions de personnes sans-abri, critiquant la focalisation sur d'autres sujets. (France Info, 06/05/24)

## Architecture, urbanisme et développement durable

### EN BREF

**La DGCCRF prévoit de doubler les effectifs en charge de contrôler les établissements de rénovation énergétique.** En 2023, le taux d'anomalies relevé lors des contrôles opérés s'est élevé à 50 %. (AEF Info, 03/05/24)

**Le décret précisant les modalités de mise en œuvre du chèque énergie pour l'année 2024 a été publié le 1<sup>er</sup> mai.** Il précise notamment les conditions permettant de l'utiliser pour régler une partie des charges locatives. « *Lorsque le chèque énergie est présenté à un bailleur social comme moyen de paiement des charges récupérables incluant des frais d'énergie d'une quittance de loyer, ce dernier peut le déduire en totalité de la prochaine quittance même si le*

*montant mensuel des charges liées à l'énergie est inférieur au montant du chèque énergie. Si la valeur du chèque énergie est supérieure au montant de ces charges, le trop-perçu est déduit de la ou des quittances suivantes. En cas de résiliation du bail, le trop-perçu est, le cas échéant, reversé au bénéficiaire.* » (AEF Info, 06/05/24)

**La mission d'information de l'Assemblée nationale sur la rénovation urbaine a lancé ses travaux le 14 mai avec une réunion constitutive.** Il s'agira de dresser « *le bilan des politiques de renouvellement urbain en France et les perspectives* » pour l'après NPNRU. Une note de cadrage sera communiquée sous deux semaines. (AEF Info, 15/05/24)

## Vie des régions, actualité des organismes et des collectivités locales

### Alerte des acteurs du Mouvement Hlm sur la baisse de la construction

Les acteurs du logement s'inquiètent de l'inertie gouvernementale face à la chute de la construction. Pour la présidente de l'Union sociale pour l'habitat, Emmanuelle Cosse, « *il est regrettable de ne rien prévoir pour faciliter la production de logements sociaux qui logent la classe sociale inférieure* ». Et Robin Hamadi, directeur de l'association régionale pour l'habitat social Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, d'abonder : « *À l'échelle de la région, 24 000 logements sont attribués par an, quand il y a 15 000 demandes supplémentaires chaque année. On appelle de nos vœux une relance de la construction. C'est mathématique, plus l'offre est grande, plus les prix baissent. Mais pour cela il faut également développer le privé.* » (Nice Matin, 03/05/24 ; Monaco Matin, 03/05/24)

### L'alerte de l'USH Haute-Savoie

En Haute-Savoie, la demande de logements sociaux a bondi de 50 % en six ans. Actuellement, 33 000 personnes ou familles attendent une réponse. À titre de comparaison, en 2020, seulement 5 000 attributions ont été enregistrées. Pour Nicolas Gauteur, président de l'USH Haute-Savoie, la situation risque d'empirer si la construction de nouveaux logements sociaux continue de diminuer. « *Paradoxalement, nous n'avons jamais autant livré de logements locatifs sociaux qu'en 2023. Plus de 2 000 logements ont été livrés sur cette dernière année, mais c'était la résultante du travail qui était fait de 2017 à 2020, avec des modes de financement et des dossiers qui étaient déjà enclenchés. Aujourd'hui, on voit qu'on est en train de réduire quasiment par deux le niveau de production, c'est-à-dire l'instruction des permis de construire et les agréments auprès de l'État pour produire ces logements sociaux. Donc, ce qu'on connaît aujourd'hui en niveau de tension n'est rien par rapport à ce que ce sera en 2025 et 2026, c'est à dire les années où nous aurions dû livrer les logements que nous initions aujourd'hui. Sauf révolution que je méconnais pour l'instant, on a tous les clignotants qui sont au rouge.* » (France Bleu Pays de Savoie, 02/05/24 ; francebleu.fr, 02/05/24)

### Adoption du SRHH francilien

Le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement pour l'Île-de-France a été adopté à 54 voix pour et 21 contre, le 30 avril. Il fixe un objectif annuel de 70 000 logements, dont 31 500 à 38 500 logements sociaux. Une requête de l'Aorif a été entendue, comme l'explique Laurent Bresson, directeur régional et interdépartemental de l'habitat et de l'hébergement : « *Nous avons revu un point de terminologie : ce que l'on appelait autrefois la borne haute, de 38 500 logements, a été renommé cible préférentielle, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur les ambitions à atteindre vu les besoins massifs de production nouvelle.* » Pour l'Aorif, « *cela donne bien le signal que cette cible préférentielle peut et doit être dépassée compte tenu des besoins en logements sociaux* ». (AEF Info, 02/05/24)

### Le manque de logements préjudiciable aux Territoires d'industrie

La FFB Auvergne-Rhône-Alpes a mené une étude afin d'estimer l'impact que pourrait avoir le manque de logements pour la réussite de la stratégie Territoires d'industrie. S'ils sont la promesse de créations d'emplois et de revitalisation de certains territoires, encore faudra-t-il pouvoir loger tous ces futurs salariés et leurs familles. Le bilan est inquiétant. Les 25 Territoires d'industrie devraient contribuer à créer 18 200 emplois. Toutefois, après avoir croisé renouvellement du parc, desserrement des ménages, variation du parc secondaire, occasionnel ou vacant et évolution démographique, les besoins sont estimés « *entre 450 000 et 500 000 nouveaux logements entre 2020 et 2030, soit 45 000 nouveaux logements à construire par an, alors que le rythme est plutôt autour de 36 000 logements. Soit quasiment un tiers de manque à prévoir.* » (La Tribune, 08/05/24)

### EN BREF

**La Sacicap SLCI, filiale de Procvivis Rhône, finance également des missions sociales.** Elle y consacrera 20 millions d'euros entre 2023 et 2030. Les projets soutenus visent en priorité l'accès à des logements abordables et les copropriétés dégradées ou fragilisées. (Le Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment, 03/05/24)

**La Nantaise d'habitation et Cop Logis ont conclu un accord-cadre de quatre ans avec**

**les ateliers de Macoretz pour produire des logements en bois hors site.** Une centaine de logements sociaux devrait voir le jour au total. (Ouest France, 07/05/24)

**Nombre d'opérations immobilières sont bloquées sur le territoire de Nantes Métropole, accentuant la crise du logement.** En 2024, les livraisons ne devraient pas atteindre les 3 000 et les prévisions pour 2025 sont autour de 1 200 seulement. Pendant ce

temps, 38 000 demandes de logements sociaux sont en attente. (*Ouest France*, 14/05/24)

**Le *New York Times* consacre un dossier à la manière dont « Paris mise sur les Hlm pour garder son âme ».** Il cite Ian Brossat, ex-adjoint chargé des questions relatives au logement à la mairie de Paris. « *Notre politique du logement, à Paris, c'est de permettre que celles et ceux qui produisent les richesses de notre ville puissent y vivre.* » (*Courrier International*, 16-22/05/24)

**Le 11<sup>e</sup> quartier de Nanterre, le quartier des Groues, est en cours d'aménagement par Paris La Défense.** Situé sur une ancienne friche de 65 ha à l'ouest de la Grande Arche, le projet prévoit 288 000 m<sup>2</sup> de logements, 210 500 m<sup>2</sup> de bureaux et 79 000 m<sup>2</sup> de commerces et d'équipements publics et privés. Le futur quartier est destiné à accueillir 10 500 habitants et 12 000 salariés. (*Le Parisien*, 07/05/24)

**À Gravelines, Guillaume Kasbarian est venu visiter un chantier qui délivrera 79 logements dont 11 en locatif intermédiaire.** Le projet est porté par Flandre Opale Habitat. (*La Voix du Nord*, 07/05/24)

**Dans les Hautes-Alpes, les délais d'attente pour l'obtention d'un logement social sont de l'ordre de quatre à huit mois.** 60 à 70 % des habitants de la région y sont éligibles, mais beaucoup ne le savent ou ne l'envisagent pas. De fait, la demande est globalement moins forte qu'ailleurs et les délais bien plus courts. Les Hautes-Alpes comptent 6 500 logements sociaux. (*Le Dauphiné libéré*, 12/05/24)

**À Montpellier, face au blocage de nombreuses opérations, aménageur public et promoteurs immobiliers ont choisi d'appliquer la « clause de retour à meilleure fortune » ou « clause d'intéressement ».** « *On a été mus par le bon sens : les promoteurs veulent gagner de l'argent - et on ne dit pas qu'il ne faut pas qu'ils en gagnent - et nous, faire des logements. Tout le monde prend des risques et chacun doit s'y retrouver si le marché redevient meilleur, y compris la puissance publique !* », explique Cédric Grail, directeur général d'Altemed. (*La Tribune*, 08/05/24)

**Quimper et son agglomération privilégient l'intermédiation locative pour « loger dignement et en toute confiance des ménages en difficulté dans le parc privé ».** Habitat et Humanisme travaille étroitement avec l'Opac pour que dans un second temps, les bénéficiaires puissent évoluer vers un logement du parc social. (*Ouest France*, 15/05/24)

**Anne Bory, sociologue à l'université de Lille, signe une carte blanche intitulée « Logement social : le déni de la réalité sociologique ? »** Elle relaie les conclusions d'une enquête de Fabien Desage menée à l'échelle de l'agglomération lilloise, dont il ressort que « *si elle a bien été consécutive à des pressions politiques, médiatiques et citoyennes croissantes, la construction de logements sociaux s'est faite en fermant la porte aux classes populaires des communes voisines, plus pauvres* ». Soit la confirmation des effets délétères de la « *préférence communale* », que tend à favoriser la révision de la loi SRU. (*Le Monde Science&Médecine*, 15/05/24)

Retrouvez toute l'actualité du secteur dans [Actualités Habitat](#)

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Contact

Secrétariat de la Direction de la communication – [dcom@union-habitat.org](mailto:dcom@union-habitat.org) – 01 40 75 79 01